

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout, j'appuie le bon, je combats le mauvais, et je dis, en s'asseyant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC, JEUDI 26 MAI, 1859.

No. 6.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

## L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue D'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

On a célébré, mardi, le quarantième anniversaire de la naissance de la reine-papesse Victoria. Si l'on en juge parce qu'il s'est passé les années précédentes, on a dû, en Angleterre, chômer cette fête avec plus d'éclat qu'à Québec, mais aussi d'une manière beaucoup moins ridicule. En effet, si, à Londres, on fait moins parade, — proportion gardée — de sa loyauté qu'en Canada, la reine, croyons-nous, trouverait, encore, plus de défenseurs dans sa capitale que parmi les quelques sujets esclaves qui, il y a à peine huit jours, pour flatter le patriotisme de quelques Irlandais, traînaient dans la boue, la race anglo-saxonne, et qui, hier, pour racheter, sans doute, leur bévue, voulaient purifier dans les flots de champagne leur loyauté avariée.

Il fait vraiment pitié de voir monsieur Audette, suivi des conseillers Rhéaume, Hearn, de J. G. Barthe, de John O'Farrell, et autres jeunesses de ce calibre, prétendre se faire plus royaux que la reine et boire à sa santé le champagne payé aux dépens des citoyens!

Et l'on dira, encore, que la Corporation n'a point d'argent! Si, elle en a, non pour payer ses employés mais pour le gaspiller en feux d'artifice, en champagne et en promenades! Ne nous décourageons pas, tout va bien..... vers la banqueroute!

Plusieurs déposants qui ont encore leurs livrets, ayant, nous dit-on, manifesté le désir de les sacrifier à grande perte, nous les supplions de patienter encore quelque temps. Nous comprenons bien leur position critique; mais qu'ils songent que sous peu, les directeurs de la Caisse d'Économie de Saint-Roch, seront bien aises,

devant la perspective d'un petit voyage à Kingston, de payer aux déposants le capital et tous les intérêts.

Nous conseillons, aussi, aux déposants de s'assembler le plutôt possible afin de s'entendre et prendre des moyens efficaces pour hâter la réalisation de leur légitime espérance.

On dit qu'en cas d'élections générales, monsieur J. G. Barthe sera l'un des candidats ministériels pour la cité de Québec! Nous n'en serions pas surpris, car au point où nous sommes rendus, le plus vil criminel, pourvu que le gouvernement soit son fournisseur, peut se faire élire.

Ainsi monsieur J. G. Barthe peut espérer beaucoup. Cependant, s'il se présente comme candidat, il peut s'attendre à manger 'sa soupe chaude' politiquement parlant. Les débentures des victimes de 1837, Trépassé, et mille autres choses, serviront de dessert.

Nous remarquons que le 'Canadien' et le 'Courrier du Canada' qui avaient daigné annoncer la lecture de monsieur Huot n'en ont point donné un compte-rendu. Pourtant messieurs Barthe et Taché sont en état d'en dire quelque chose puisqu'ils ont assisté à la soirée. On les a même vu applaudir frénétiquement certains passages de la lecture! Est-ce qu'ils voudraient mépriser, par le silence, le lecteur afin de se venger de l'adversaire politique? Dans ce cas, leur haine n'atteindrait pas l'homme mais la société Saint-Jean-Baptiste sous le patronage de laquelle il a lecture.

Dernièrement la "Gazette officielle" a publié une liste de nouveaux coronaires. Est-ce que nos ministres s'apercevant que le crime augmente en proportion de leur corruption politique, veulent faire face aux éventualités?

Quoiqu'il en soit, nous croyons que les nouveaux coronaires seront bien employés, et que si le pays n'a point raison d'être reconnaissant envers le ministère Cartier, monsieur Panet le remerciera d'avoir restreint les limites de sa juridiction professionnelle. A moins pourtant que ce monsieur ne préfère de gros honoraires et beaucoup de fatigue à des honoraires plus modiques mais plus faciles à gagner.

On nous fait remarquer que les soumissions demandées pour le nouveau bureau

de poste doivent être adressées à M. Rose le commissaire des travaux-publics et non à monsieur Gauvreau. Faut-il en conclure que l'architecte si menteur 'cimenteur' (lisez cimentier) est suspendu de ses fonctions? Quelques uns le croient, beaucoup le disent, un plus grand nombre le pense et presque tout le monde le désire.

Les électeurs que le maire Langevin a fait disqualifier, et qui ont réclamé contre cette odieuse injustice doivent poursuivre au plus vite le maire pour n'avoir pas daigné réparer sa faute comme la loi l'obligeait à le faire dans un mois de la date des réclamations.

Le manque de temps a été cause que dans notre dernier numéro beaucoup de fautes de case ont passées inaperçues: il en est résulté quelques fautes plus sérieuses pour lesquelles nous réclamons l'indulgence de nos lecteurs.

Dernièrement un de nos juges s'adressa à monsieur Memece en ces termes:

—Huissier, faites faire silence! on fait un vacaruu à rompre la tête. Voilà, je ne sais combien de causes que je juge et je n'en ai pas entendu une seule.

Un de nos amis arrivé dernièrement de Toronto, nous conta le trait suivant:

—J'avais, dit-il, une affaire à régler avec le secrétaire Alley, l'homme aux quinze mille voix. Désirant trouver son bureau, j'entrai dans la bâtisse et m'informai au premier venu que je rencontrai et qui était l'hôte (Alley) que je cherchais.

—Monsieur, lui dis-je, appartenez-vous au secrétariat provincial?

—Je n'appartiens à personne! répliqua avec rigueur notre Quisimodo ministériel.

—Vous avez là, lui dis-je, un maître qui me plaît peu; ayez donc la bonté de lui dire de ma part qu'il n'est qu'un rustre.

—Lisez-vous toutes nos innombrables lois? demandait-on à un député.

—Je ne les lis point je les..... rolls, mais le plus souvent je les fais folier.

Un individu qui s'est fait construire une superbe maison à Sainte-Foye ou montrait tous les détails à des invités.

—Voici, disait il, ma 'grande chambre'

voilà ma cuisine ; c'est ici ma chambre à coucher, là se trouve mon office ; nous voici arrivés à mon escalier 'd'érolé'.

— Comme le reste de la maison, murmura à son voisin, un des assistants.

Au lieu d'un inspecteur-général nous avons, maintenant, un ministre des finances. Et le receveur-général, qu'en fera-t-on ? Celui-ci n'est-il pas aussi quelque peu ministre des finances ? S'il reçoit peu d'argent au nom de la province, il en reçoit encore trop pour lui.

Le président de l'assemblée législative a été choisi par le gouvernement pour aller présenter l'adresse votée par le Parlement dans le but d'inviter un des membres de la famille royale d'Angleterre à visiter le Canada à l'époque de l'achèvement du pont Victoria. On présume qu'alors le pays sera complètement en banqueroute et que ce sera le meilleur temps pour ne plus l'endetter vu que le crédit de la province sera nul.

Voilà de l'économie au point de vue économiste !



Le magasin de livres est ouvert au public ; ce jour là, monsieur Marois se farde. Tout Québec court contempler monsieur Marois qui s'écrie : En v'la ti en v'la ti du bloude ! Sont ti tous dé dénotants ! J'aurai pas assez d'argent pour acheter tous leurs livres !!!

MINUTES ET DELIBERATIONS  
DU COMITE

DES

COMPTES PUBLICS.

(Suite.)

Monsieur Patry continue à être interrogé :

(Par monsieur Dubord.)

Q. 155. Est-il à votre connaissance que monsieur Gauvreau a visité le phare de Belle-Isle ? Combien de fois et dans quelles années ? R. Oui, il est à ma connaissance qu'il visita Belle-Isle une fois en 1855, deux fois en 1856 et deux fois en 1857.

Q. 156. Monsieur Gauvreau demeurait-il longtemps à terre pour examiner les ouvrages ? R. Parfois une heure, d'autres fois plus longtemps.

Q. 159. Savez-vous s'il a mesuré la tour ou le phare de Belle-Isle ? R. Non, il ne l'a jamais mesuré, et je n'ai jamais été absent de Belle-Isle.

Q. 162. Regardez au compte pour 1854, se montant à £2,441 ? En savez-vous quelque chose ? R. En 1854 une goëlette quitta Québec pour Forteau et Belle-Isle. Le nombre d'hommes à bord était de 39. En arrivant à Forteau la moitié des hommes débarquèrent, et la goëlette fit voile pour Belle-Isle ; mais après huit jours de navigation, ne pouvant trouver la place où le phare de Belle-Isle devait être construit, l'équipage revint à Forteau et y débarqua les provisions. Durant le reste de la saison, les hommes travaillèrent au phare de Forteau. Je crois que tous les hommes sont marqués pour Forteau et que le compte est certifié par monsieur Gauvreau, conséquemment rien ne devrait être chargé pour Belle-Isle. C'est pourquoi je considère ce compte erroné et frauduleux.

Q. 164. Est-ce l'usage pour quiconque étant en charge et ayant la surveillance, et étant obligé de rendre compte, de tenir des livres comme monsieur Gauvreau prétend en tenir, marquant le nombre d'employés avec leurs salaires, et déclarant ensuite qu'il n'est pas certain du nombre de jours qu'ils ont travaillé et les gages qui leur ont été donnés, mais basant sur un mesurage ses calculs de tous les matériaux employés ? R. Non, ce n'est pas l'usage de tenir de tels comptes. Pour faire de bons comptes, monsieur Gauvreau aurait dû avoir le nombre d'hommes, le nombre de jours qu'ils avaient travaillé, les gages qui étaient payés et le montant des matériaux employés et regus par le surveillant du phare. Dans un mesurage il est presque impossible d'être correct.

Q. 165. Après le scrupuleux examen que vous avez fait des comptes filés et

certifiés par monsieur Gauvreau, et des comptes tenus par vous comme surintendant, considérant les matériaux fournis, le nombre de goëlettes qui furent déchargées à Belle-Isle, le montant payé aux hommes, pouvez-vous dire, d'après votre expérience, si le gouvernement n'a pas été surchargé pour la construction du phare de Belle-Isle ? R. Je crois que le gouvernement fut surchargé dans le compte pour Belle-Isle d'une somme variant de sept à huit mille louis.

Q. 166. Votre témoignage qui a rapport au phare de Belle-Isle peut-il être corroboré par d'autres témoins et nommez-les ? R. Oui ; il peut être corroboré en partie par Jean-Baptiste Pruneau, Pierre Tondreau, Cyprien Coulombe, Barthélemy Leclerc, Augustin Mathieu, John McKenzie et Octave Caron ; je puis ajouter aussi les noms de monsieur Buteau, l'agent de monsieur Baby ; monsieur Moizen, teneur de livres de ce dernier, et aussi les noms des capitaines de goëlettes, si monsieur Gauvreau veut avoir la bonté de me donner les noms de ceux d'entre eux qu'il prétend questionner. 115 furent envoyés à Belle-Isle avec des provisions.

(Par monsieur Simard.)

Q. 168. Voulez-vous dire comment il se fait que vous n'avez pas donné à monsieur Gauvreau une liste pour 1856 du temps des hommes et de leur gages semblable à celle que vous donnâtes alors au contracteur ? R. Parce que monsieur Gauvreau me demanda seulement le nom des hommes, tandis que le contracteur m'enjoignit de lui donner leurs noms, leur temps et leurs gages, afin de les payer. J'ajouterai que j'offris une semblable liste à monsieur Gauvreau, mais il refusa en me disant : "Donnez-moi les noms des hommes ça suffit."

14 avril 1859.

(Par le président.)

Q. 169. Quand vous arrivâtes à Belle-Isle en 1855 avant que l'ouvrage du phare fut commencé, avez-vous trouvé quelques matériaux, provisions ou autres effets qui avaient été envoyés en 1854 ? R. Quand j'arrivai à Belle-Isle en 1855 il n'y avait là ni matériaux ni provisions.

(Par monsieur White.)

Q. 171. Savez-vous si les approvisionnements que l'on dit avoir été débarqués à Forteau dans l'automne de 1854 et destinés pour Belle-Isle ont été regus à ce dernier endroit en 1855 ? R. Non, il n'en fut regu aucun.

(Par monsieur Cayley.)

Q. 172. Des matériaux ou provisions furent-ils, à votre connaissance, transportés de Forteau à Belle-Isle ? R. Non, à l'exception de 2,000 briques que je pris moi-même à Forteau pour compléter les ouvrages à Belle-Isle, en 1855.

Q. 174. Vous déclarez que le phare de Belle-Isle est bâti exactement selon les plans et spécifications. Pouvez-vous alors d'après les plans et les spécifications établir, sans mesurage linéal, l'ensemble de l'ouvrage? R. Oui, le phare et la maison de Belle-Isle sont exactement bâtis selon le plan. Il est possible de savoir, en mesurant sur le plan, la quantité approximative des matériaux qui peuvent être employés dans ces édifices, mais ça ne peut jamais être aussi correct que quand la brique a été comptée avant d'être employée. Quant à estimer le ciment par le mesurage de la brique et de la masonnerie brute, c'est impossible. Il est aussi facile de mesurer sur le plan comme sur l'édifice.

10 avril 1859

(Par monsieur Ferres)

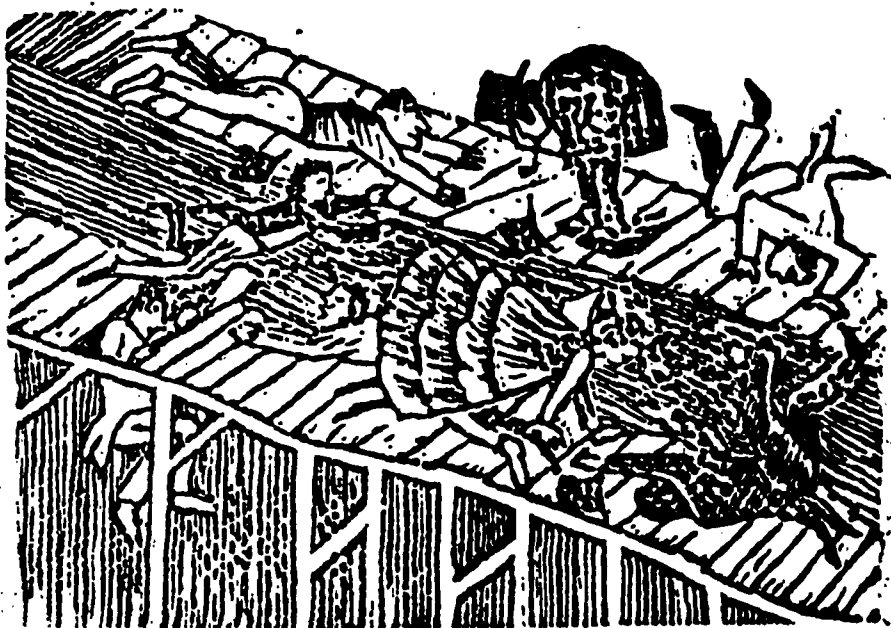
Q. 183. Les hommes étant sur l'île tout le temps n'ont-ils pas été payés et nourris sans déduction de temps, et était-il nécessaire pour monsieur Gauvreau d'établir seulement le nombre d'hommes afin de faire un compte pour eux? R. Les hommes restèrent toujours sur l'île et furent nourris par le contracteur, mais ne furent pas payés pour tout le temps qu'ils y restèrent; quelques uns d'entre eux ayant été malades pendant différentes espaces de temps variant depuis huit jours à deux mois, ce temps fut déduit de leurs gages. Ma liste donne le nombre de jours de travail faits par chaque homme.

Q. 185. Savez-vous si des goëlettes ont été perdues en raison du gros temps, si oui, dites combien; dites si elles étaient ou non chargées de matériaux pour les phares et de provisions pour les hommes et si monsieur Baby a reçu du gouvernement quelqu'indemnité? R. Je sais qu'une seule goëlette a été totalement perdue. Ce vaisseau était chargé de matériaux pour le phare de Belle-Isle. Je ne sais si pour cette perte, monsieur Baby a été indemnisé par le gouvernement.

Q. 187 Y eut-il une plus grande quantité, qu'il était nécessaire, de briques, de ciment et d'autres matériaux apportée pour l'ouvrage? Combien, et monsieur Baby a-t-il été payé pour le surplus? R. Il n'y eut qu'un surplus de 400 quarts qui fut envoyé. Toutes les briques reçues furent employées. Il appert d'après les comptes de monsieur Gauvreau, que monsieur Baby fut payé pour environ 800 quarts de ciment de plus que je ne regu.

Q. 189. Le cèdre fut-il acheté à Québec, et quel en était alors le prix? R. Non le cèdre fut acheté à Rimouski, et le prix pour les plus longs morceaux était à Québec, de 7s 6d chaque. Les autres morceaux valaient environ 5s chaque.

(A continuer.)



Les piétons qui descendent ou qui montent la côte de la Couronne sont exposés aux inconvénients que voici.

#### CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Je m'étonne de voir, qu'on n'arrange pas d'une manière convenable les trottoirs de la rue de la Couronne, pourtant il me semble, que la Corporation devrait faire des améliorations sérieuses. Par exemple, ne devrait-on pas construire de chaque côté de cette rue, un mur en pierre? Il est vrai que cet amélioration nécessiterait quelque dépense un peu onéreuse, mais on y gagnerait beaucoup, en ce que ce serait une dépense finale et qu'on n'aurait pas à payer inutilement, chaque année, pour des améliorations informes qui ne servent à rien. De cette manière, le coup d'œil serait ravissant et la vie des citoyens qui fréquentent cette rue, ne serait plus en danger. Car dans l'état où se trouvent les trottoirs de cette rue, il ne se passe pas une journée sans qu'il arrive des incidents plus ou moins burlesques dont la plupart ont des résultats sérieux. De sorte qu'il n'est question que d'égratignures, de ruptures, de contusions, mutilations etc. Maint jeunes couples passant par malheur, sur ces trottoirs sont subitement et "conjointement" séparés l'un de l'autre, par une culbute souvent désagréable. On en a vu cracher leurs dents en pestant contre les conseillers qui souffrent un tel état de choses dans une rue aussi fréquentée. Il est même étonnant que les conseillers qui demeurent près de cet endroit et qui passent souvent par là, ne songent pas à le faire améliorer. Mais au fait, il n'y a pas de danger qu'ils se cassent le cou, j'allais dire la tête mais, à en juger par leurs actions dans le conseil de-ville, je crois qu'ils n'en ont point.

Dernièrement, par une belle soirée, je descendais cette côte avec un ami. Nous marchions paisiblement, méditant l'un et l'autre profondément sur ce que ça signifiait. Or donc, absorbé ainsi dans le 'chao' des choses humaines, mon ami marchait d'un pas tranquille tenant ses regards fixés à la 'calotte' céleste lorsque tout à coup son pied heurta un madrier mal ajusté dont un bout céda sous le poids de mon dit ami tandis que l'autre bout me barra les jambes. Inutile de vous dire que je pris un beau 'parterre' et que dans ma chute peu s'en fallut que je n'y laissai mon nez. Ah! qui m'eut indemnisé d'une telle porte! Ce n'est certe pas la Corporation, car si elle payait une taxe à chaque mutilé, qu'elle fait, ça lui coûterait aussi cher que le ciment Gauvreau!

Quant à mon ami ce n'est qu'en se cramponnant aux madriers du trottoir qu'il ne tomba point au fond du précipice. Ainsi suspendu dans l'intérieur de cette pièce de quai il ne craignit point de se noyer, car il n'y a point d'eau. En revanche il y a des 'water-closet' en plain air sous les auspices de la Corporation. Et si les passants se fracassent la tête au-dessus du trottoir, au-dessous ils se 'coupent' les pieds. Encore si les conseillers étaient tenus de passer toutes les blessures!

Attirés par ses cris, les passants m'aidèrent enfin à retirer mon ami.

Je terminerai en faisant remarquer qu'il faut que la Corporation fasse disparaître immédiatement ces espèces d'embûches. Le nombre des victimes augmente tous les jours, sans compter que, déjà, un conseiller, après avoir perdu une de ses bottes dans la rue Notre-Dame-des-anges, perdit l'autre en passant sur le trottoir de la rue de la Couronne! Il est vrai qu'il revênit d'une assemblée! Mais tout le monde

n'est pas dans la position de ce personnage et cependant tout le monde y laisse quelque chose, témoin ce professeur de l'école normale, dont vous voyez ci-haut le portrait, qui dernièrement faillit perdre sa canne ! Il appela à l'aide et put heureusement la retirer mais dans quel état !

Espérons que la Corporation ne sera pas sourde devant tant de malheurs.

UNE VICTIME.

Monsieur le rédacteur,

Pouvez-vous me dire si tous les hommes de police de la station de la rue Saint-Joseph étaient malades ou dormaient la nuit dernière ? Je ne sais comment cela se fait, mais quand on a besoin de ces habits bleus ils sont toujours invisibles. La nuit dernière, des policiers ont arraché les dalles de plusieurs maisons de la rue Saint-Joseph, et la police qui a les yeux d'Argus pour mettre le nez où elle n'a pas affaire, n'a pu emprunter les yeux d'un chat pour voir, la nuit dernière, qu'il se commettait, à quelques pas d'elle, des méfaits dignes du violon. Si la police ne peut empêcher que l'on brise les propriétés, les citoyens seront obligés de prendre eux mêmes, des moyens pour les conserver.

PIERRE LAURANCELE.

[Pour "L'Observateur"]

### CHANSON.

#### LE SALAIRE DES MEMBRES DU PARLEMENT.

Aux : A. L. un jamais été  
Parlé, le stricte

Le major Campbell,  
Du Parlement gé. éreux membre,  
Fit un noble appel  
A la dignité de la Chambre.  
Sa proposition  
D'une réduction  
Sur leur quotidien salaire  
Aux députés fut loin de plaire.  
Oh ! quel vice affligeant  
Est l'amour de l'argent !

A taux fabuleux  
Taxant leur petite importance,  
Quelques uns d'entr'eux  
Sont des modèles d'impudence ;  
Ils pensent que l'Etat  
Est envers eux ingrat,  
Qu'ils ont droit, pour leur grand service,  
De le saigner à leur caprice.  
Oh ! quel vice affligeant  
Est l'amour de l'argent !

Ces "chers" députés,  
Tout en parlant d'économies,  
Se sont bien traités,  
Car il sont juges et parties ;

Ils croient, à tous égards,  
Mériter six "dollars" ;  
Certains, à huit, osent prétendre :  
Ce n'est pas trop ; à les entendre,  
Oh ! quel vice affligeant  
Est l'amour de l'argent !

A leur traitement  
Ils tiennent comme à l'arche sainte ;  
En réduire un "cent"  
Semble être leur plus grande crainte ;  
Mais ils sont fort dispos  
A doubler les impôts,  
A grossir les droits de douane,  
Pourvu qu'aucune loi profane  
Ne touche à leur argent.  
Oh ! quel vice affligeant !

Sur les gros emplois  
Nulle réduction n'est faite ;  
Mais, pour contrepois,  
C'est le progrès que l'on arrête.  
Le commerce, les arts  
Sont traités en bâtarde.  
Pour les lettres, l'agriculture  
On est mesquin jusqu'à l'injure.  
L'Etat n'a plus d'argent.  
Hélas ! c'est affligeant.

Est-ce donc pour vous  
Qu'au Parlement on vous envoie ?  
Non, mais bien pour nous  
Que vous traitez comme une proie.  
Quoi ! vous n'entendez point  
Nos plaintes sur ce point !  
Vous êtes sourds, lorsque la Presse  
Vous dit, de nos droits vengeance :  
"Oh ! quel vice affligeant  
Est l'amour de l'argent !"

Un bon citoyen  
Est dévoué pour sa patrie.  
Tout vrai Canadien  
Lui doit ses talents et sa vie.  
Vous ravalez le prix  
D'être élus du pays.  
C'est bien assez qu'il vous défraie  
Sans vous compter une extra-paie.  
Oh ! quel vice affligeant  
Est l'amour de l'argent !

Sur le piédestal  
Où le Canada vous contemple,  
Il serait moral  
De donner vous même l'exemple.  
Car vain est le projet  
D'alléger le budget,  
Sans commencer par la rognure  
Des frais de la législation.  
Qui, spectacle affligeant,  
Dissipe notre argent.

Ne l'oubliez pas :  
Le pays attend des réformes  
"Oui, nous sommes las  
De payer des taxes énormes  
Pour des "jobs," des trafics  
Sur les travaux publics,

Des gaspillages, des l'évues  
Des impressions superflues  
Qui, sans besoin urgent,  
Absorbent notre argent.

Par un dernier mot  
Je vais terminer mon adresse :  
Nul n'est assez sot  
Pour ne pas voir votre finesse ;  
Si vous siégez cinq mois,  
Quand il suffit de trois,  
C'est que, moyennant peu de peine,  
Trente-six piastres par semaine  
Sont un bon contingent  
Pour qui tient à l'argent.

ALQUIA.

### NOUVELLES D'EUROPE.

Le général Garibaldi, combinant ses mouvements avec le général Callini, a attaqué les Autrichiens à Verceil, leur faisant éprouver une défaite complète et leur prenant 300 prisonniers.

Les Autrichiens paraissent indécis ; ils occupent des villes et un moment après ils les abandonnent. Les affaires de la guerre sont à peu près dans le même état. Les pluies continuent toujours à inonder le théâtre de la guerre.

Un bulletin dit que les Autrichiens ont pris position entre le Ib et la Sésie, en attendant que le beau temps leur permette de reprendre l'offensive.

L'empereur Napoléon est parti le 10 mai pour la guerre. L'impératrice est nommée régente pendant son absence.

Le général de la Marmora, de l'armée sarde, a établi sa ligne stratégique sur la Doire.

Les troupes autrichiennes se fortifient sur la Sésie.

On dit que le maréchal Canrobert va diriger les opérations des alliés à Alexandrie.

Les troupes autrichiennes souffrent beaucoup de la maladie.

Les Sardes préparent une grande réception à l'empereur Napoléon à Gênes.

Les Autrichiens auront bientôt, dit-on, trois quart de million d'hommes sous les armes.

Les Autrichiens ont déclaré Ancône en état de siège.

Le Pape a protesté contre cet acte, et l'affaire a été soumise à l'Autriche.

### DÉCÉDÉ

Mardi, au faubourg Saint-Jean, dame Marie Cantin, âgée de 29 ans, épouse de monsieur Louis Carrier. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui à l'église Saint-Jean.